



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE

Avis de Consultation Ouverte

N° 032-APMF/26

1. Le **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de construction repartis en deux [2] lots: Lot 1: Travaux de construction d'une station de pesage au port de Morondava Lot 2: Travaux de construction d'une station de pesage au port de Tolagnaro** ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **APMF ALAROBIA**

Rue : **ROUTE DES HYDROCARBURES**

Etage / Numero de Bureau : **BATIMENT ANNEXE - 2ème ETAGE**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit étre tiré à la **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE**.

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

- Lot 2: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra étre effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra étre effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **I APMF ALAROBIA - BATIMENT ANNEXE - 2ème ETAGE** au plus tard le **04/06/2026 à 09 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit étre accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1: un millions neuf cent mille Ariary (Ar1 900 000.00)

- Lot 2: deux millions Ariary (Ar2 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit étre présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du **AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE**

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Au bureau de la Direction Regional de Morondava	28/05/2026	09h:00min	Représentant de l APMF
2	à l entrée vieux port de Taolagnaro	29/05/2026	10h:00min	Représentant de l APMF

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.
Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 21/05/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics